



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 23 mai 2025

N° CS_2025_05_5

Objet : **MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS DE GESTION FINANCIERE POUR LES VILLES DE VAULX-EN-VELIN ET VENISSIEUX**

Date de convocation : **lundi 12 mai 2025**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 26 mai 2025**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël, Monsieur ELIEN Thierry

Les Villes de Vaulx en Velin et de Vénissieux sont équipées pour leurs besoins de leur gestion financière de la solution Astre GF de l'éditeur Inetum Software. Un marché négocié lie aujourd'hui le SITIV et l'éditeur jusqu'en février 2026.

Malgré les différents chantiers lancés ces derniers mois, la solution répond difficilement aux attentes de production des services :

- De nombreux incidents rendent encore difficile l'exploitation quotidienne
- La mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités est lente et complexe

Les récents échanges avec le prestataire laisse entrevoir par ailleurs une feuille de route stratégique ne répondant pas à nos attentes :

- Développement d'une nouvelle gamme logiciel petites collectivités
- Nouvelle version applicative offrant une nouvelle interface graphique
- Fin de support des anciennes versions au 31/12/26
- Obligation de transformation du contrat de maintenance des licences perpétuelles acquises par un contrat de souscription permettant un accès à toutes les fonctionnalités

Les estimations financières pour mettre à niveau l'installation actuelle et envisager son exploitation pour 4 ans nous amènent au niveau de dépense minimum suivant pour les 2 villes :

- Investissement en prestations : 160 000 €

CS_2025_05_5

- Droit de souscription pour 4 ans : 180 000 €

L'augmentation constatée des couts de fonctionnement suite à la séparation des entités inetum sas et Inetum software est d'environ 80 %.

Enfin, la jurisprudence européenne récente a remis en cause le motif des droits d'exclusivité d'un éditeur pour autoriser le pouvoir adjudicateur à passer un marché négocié, et contraint celui-ci à la prudence en l'incitant à lancer systématiquement un appel à la concurrence.

Le SITIV dispose aujourd'hui d'un marché par appel d'offre ouvert avec la société CIRIL qui a été attribué pour l'ensemble des communes pour les systèmes d'information Finances et Ressources Humaines en 2024.

Cependant les travaux d'analyse fonctionnelle et de faisabilité d'une migration depuis Astre GF vers CIRIL Finances n'ayant pas encore été menés, il paraît souhaitable d'anticiper l'éventualité d'avoir recours a un autre prestataire.

Il est donc proposé de prévoir le renouvellement du marché par une consultation en appel d'offre ouvert, pour permettre notamment aux villes de Vaulx en velin et Vénissieux de disposer d'une solution de gestion financière pleinement adaptée à leurs besoins.

Le SITIV souhaite que la solution choisie soit en mise en œuvre courant 2026 pour une mise en production au 1 Janvier 2027.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

8 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'autoriser un appel d'offre ouvert pour l'acquisition d'une solution de gestion financière pour les villes de Vaulx-en-Velin et Vénissieux sous forme d'un marché à procédure formalisée, à bons de commande, d'un montant de 600 000 € H.T., et d'une durée de un an renouvelable trois fois ;
- d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces afférentes à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,